

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**HORAIRES SCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

Délibération : **05.2016.028**

Transmis en préfecture le :

30 mai 2016

Séance du : **24 mai 2016**

Compte-rendu affiché le **31 mai 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 mai 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2),
François VURPAS (à partir du point 5), Marie-
Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 2), François
VURPAS (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS,
Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Anne-Marie JANAS à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Yves DELAGOUTTE

Suite aux constats identifiés par les différents partenaires de la communauté éducative dans le cadre d'une concertation engagée par la Ville de Saint-Genis-Laval dans une démarche améliorative des temps de l'enfant, les Conseils municipaux des 26 mai et 30 juin 2015 ont approuvé les évolutions suivantes, à savoir :

- des horaires différenciés sur la pause méridienne entre les maternelles et les élémentaires des écoles Bergier/Mouton et Guilloux;
- de répondre aux problématiques spécifiques du groupe scolaire Paul Frantz en alignant les horaires élémentaires à ceux de maternelle.

Si à l'école Paul Frantz, l'adaptation mise en place depuis la rentrée scolaire 2015-2016 apparaît pertinente et efficace, l'organisation proposée sur les groupes scolaires Guilloux et Bergier/Mouton reste plus compliquée.

Soucieuse de l'intérêt porté à la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) tant au niveau du respect du rythme de l'enfant, de sa sécurité et sa réussite éducative, la Ville de Saint-Genis-Laval a engagé un processus de concertation favorisant l'écoute, le dialogue avec l'ensemble des partenaires éducatifs et réalisé un questionnaire auprès des parents qui reflètent pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine et dont la fratrie est scolarisée en maternelle et élémentaire une organisation plus compliquée sur le temps méridien.

Ainsi, plusieurs réunions se sont tenues depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 et le dernier CoPil des partenaires Éducation nationale, Ville, fédération des parents d'élèves, directeurs d'école réuni le 29 mars dernier a proposé des modifications d'horaires pour la rentrée. Aussi ce dialogue constant avec les différents partenaires et la Ville a permis de déterminer qu'une modification des horaires reposant sur la mise en place d'un horaire identique pour l'élémentaire et la maternelle se révélait opportune pour ces deux groupes scolaires (Guilloux et Bergier/Mouton).

Il est donc proposé la mise en place d'horaires identiques pour les maternelles et les élémentaires des groupes scolaires Bergier/Mouton et Guilloux :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 - 12h00 et 14h00 - 15h45;
- les mercredis de 8h30 à 11h30 avec une garderie périscolaire assurée jusqu'à 12h00.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** les nouveaux horaires scolaires des groupes scolaires Guilloux et Bergier/Mouton cités ci-dessus à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) par avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves DELAGOUTTE,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.